



# MAIRIE DE POMPIGNAC

Département de la Gironde

Canton de Créon

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du PLU

Par arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2018, Monsieur le Maire de Pompignac a prescrit une enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme.

- **Révision allégée n°1** : Diminution d'Espaces Boisés classés au lieu-dit « la Barrère » afin de réaliser des travaux d'extension et de modernisation de la station d'épuration (création de la zone humide).

Cette enquête se déroule du **lundi 26 février au jeudi 29 mars 2018** inclus à la Mairie de Pompignac (23 avenue de la Mairie), aux jours et heures habituels d'ouverture, où le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés. Ceux-ci sont également consultables sur le site [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr).

Les personnes intéressées peuvent pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête. Ces observations peuvent être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Pompignac à l'adresse suivante, 23 avenue de la Mairie, 33370 Pompignac ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquetepublique@pompignac.fr](mailto:enquetepublique@pompignac.fr).

Monsieur Gérard Durand, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux et assurera des permanences en mairie, salle du Conseil, comme suit :

- **lundi 26 février de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 10 mars de 9h00 à 12h00,**
- **lundi 19 mars de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 29 mars de 14h00 à 17h00,**

A l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la Mairie de Pompignac (aux jours et heures habituels d'ouverture au public),
- sur le site internet de la ville : [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr)

Au terme de la procédure, le projet de révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.